

Délibération DEL-CC-2023-055

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 21 MARS 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Claude POUSIN, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Jérôme BARON, Armelle CASSIN, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Pascal LAGOGUEE, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (3) : Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Bérangère BAZANTAY, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

Absents (18) : Emmanuelle MENARD, Johnny BROUSSEAU, André GUILLERMIC, Anne-Marie REVEAU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT

Date de convocation : 15-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BILHEU

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Associations d'intérêt communautaire : attribution des subventions de fonctionnement 2023

Considérant les demandes de subventions reçues des associations ;

Considérant pour les associations sportives, la définition de l'intérêt communautaire telle que portée par l'annexe aux statuts : en matière de soutien financier aux associations sportives sur la base du critère suivant : « association unique sur territoire et ayant un rayonnement régional à minima » ;

À la suite de l'inscription des crédits au budget primitif 2023 il est proposé d'attribuer les subventions « Aide au fonctionnement » pour les associations suivantes pour l'année 2023.

SERVICE INSTRUCTEUR	ASSOCIATIONS	VERSE EN 2022	BP 2023
Culture	Boc'hall	13 500,00 €	15 000,00 €
Culture	Cant'Amüs	1 800,00 €	2 000,00 €
Culture	Voix et danses	69 500,00 €	69 500,00 €
Culture	SCIC Cinéma du Bocage	30 000,00 €	30 000,00 €
Total Culture		114 800,00 €	116 500,00 €
Sport	Golf Club Bressuire	6 000,00 €	6 000,00 €
Sport	Club Ovalie du Bocage	17 000,00 €	17 000,00 €
Sport	Judo Club du Bocage	13 000,00 €	13 000,00 €
Sport	Sèvre Bocage Athlétique Club	22 000,00 €	22 000,00 €
Sport	Bocage Bressuirais Handball	0,00 €	4 000,00 €
Sport	Ecole découverte des sports du Bocage	45 500,00 €	45 500,00 €
Total Sports		103 500,00 €	107 500,00 €
Communication	Collines la radio	84 230,00 €	84 230,00 €
Total Communication		84 230,00 €	84 230,00 €
Direction Générale	Les Amicaux (Agglo2B)	4 000,00 €	4 000,00 €
Total Direction Générale		4 000,00 €	4 000,00 €
Planification	Bocage Pays Branché	41 000,00 €	41 000,00 €
Total Planification		41 000,00 €	41 000,00 €
Jeunesse	BOCAGE GATINE JEUNESSE	14 593,00 €	7 296,00 €
Jeunesse	MAISON DE L'EMPLOI	100 565,00 €	100 565,00 €
	Mission locale Jeunesse- Fonction 522	68 042,00 €	68 042,00 €
	Mobilité - Fonction 815	5 000,00 €	5 000,00 €
	Economie - Fonction 90	27 523,00 €	27 523,00 €
Prévention	INTERMEDE NORD 79	8 500,00 €	8 500,00 €
Total Jeunesse		123 658,00 €	116 361,00 €
DPII	Ecole du Chat Libre du Bocage Bressuirais	0,00 €	500,00 €
Total DPII		0,00 €	500,00 €
TOTAL GENERAL		471 188,00 €	470 091,00 €

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver l'attribution des subventions 2023 comme mentionné dans le tableau ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget 2023, chapitre 65 du Budget Principal ;**
- **adopter cette délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **24 MARS 2023**

Notifié ou publié le **24 MARS 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



Pierre-Yves Marolleau